

Commune d'URBES
Département du Haut-Rhin
Arrondissement de THANN

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'URBES SEANCE DU 05 OCTOBRE 2017

Sous la Présidence de M. Claude EHLINGER, Maire.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20H00.

Présents : Claude EHLINGER - Thierry HAMICH - Marie NUSSBAUM - Stéphane KUNTZ - Bernard FUCHS
- Huguette DEGERT - Jean-Jacques WEBER - MUNSCH Philippe

Absente excusée : Madame Sylvie WEBER

A donné procuration : à Madame Marie NUSSBAUM

Monsieur Philippe MUNSCH, assisté de Madame Denise FUCHS, sont désignés en qualité de secrétaires de séance.

Ordre du jour :

Désignation du secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Geoffray DEBRAS a présenté par courrier en date du 3 octobre 2017, reçu en Mairie le 4 octobre 2017, sa démission de son mandat de conseiller municipal. Monsieur le Préfet sous couvert de Monsieur le Sous-Préfet a été informé de cette démission en application de l'article L.2121-4 du CGCT.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 27 juin 2017
2. Approbation modification statuts CPI du Chauvelin
3. Décision d'autoriser le Maire à déclarer la commune « partie civile » dans une procédure
4. Avenir du commerce / avis de principe
5. Mise à jour des commissions Communauté de Communes
6. Adhésion de la ville de Héringue au Syndicat d'Électricité et de Gaz du Haut-Rhin
7. Tarif « électricité » location salle des fêtes
8. Inauguration salle « François KRAFT »
9. Subvention matériel local pompiers
10. Repas de Noël 2017 des séniors
11. Rapports annuels 2016 eau potable et service public d'assainissement de la Communauté de Communes pour prise de connaissance
12. Gerplan
13. Rapport d'activité 2016 du Syndicat d'Électricité et de Gaz du Ht-Rhin
14. Fixation barème médaille communale

Divers et informations

DEL 2017-10-05/001. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 27 JUIN 2017

Le compte rendu de la séance du 27 juin 2017, dont copie conforme a été adressée à tous les Conseillers Municipaux n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité des membres présents.

DEL 2017-10-05/002. APPROBATION MODIFICATION STATUTS CPI DU CHAUVELIN

Monsieur le Maire présente les modifications apportées aux nouveaux statuts du CPI du Chauvelin :

Article 6 : Sièges du Syndicat

Le siège du Syndicat est fixé à la caserne du CPI du Chauvelin, 4 rue des Fabriques, 68470 FELLERING. L'ensemble des opérations comptables et administratives est assuré au siège du Syndicat.

Article 7 : Composition du Syndicat

- *Le Vice-Président*

Le Comité est chargé de désigner un Vice-Président.

Le Vice-Président est chargé de seconder et de suppléer le Président dans l'exercice de ses fonctions, dans la limite de l'exercice des délégations définies par arrêté du Président.

- *Le Bureau du Syndicat*

Le Bureau du Syndicat est constitué du Président, du Vice-Président et des Maires de Fellingering, Husseren-Wesserling, Mollau, Storckensohn et Urbès

Article 8 : Ressources du Syndicat

En application de l'article L 5212-19 du CGCT, les ressources du syndicat sont constituées par :

-d'une part, des contributions annuelles, des communes membres, fixées au prorata de la population arrêtée au dernier chiffre du recensement communiqué chaque année au 31/12 par l'INSEE. L'organe délibérant du Syndicat fixe le montant global des contributions nécessaires à l'équilibre du budget primitif, tant en fonctionnement qu'en investissement ;

Les échéances des Communes membres sont fixées comme suit :

-50 % fin mars

-50 % fin juin

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les statuts modifiés du CPI du Chauvelin, tels qu'annexés à la présente délibération.

DEL 2017-10-05/003. DECISION D'AUTORISER LE MAIRE A DECLARER LA COMMUNE « PARTIE CIVILE » DANS UNE PROCEDURE

Monsieur le Maire expose qu'une procédure est instruite auprès du Tribunal Correctionnel de MULHOUSE, à l'encontre d'un administré, dans laquelle la commune a été invitée à s'exprimer en qualité de victime.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à se constituer « partie civile » au nom de la commune dans le traitement de cette affaire ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes mesures qu'il jugera utiles pour la défense des intérêts de la commune dans le traitement de ce dossier ;
- De désigner Maître SONNENMOSER pour assister la commune dans cette procédure.

DEL 2017-10-05/004. AVENIR DU COMMERCE / AVIS DE PRINCIPE

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux un tableau récapitulatif des dépenses effectuées et des recettes encaissées par le bâtiment communal sis au 22 Grand-rue depuis son acquisition en 2001. (Hors frais de fonctionnement).

Les dépenses étant bien supérieures aux recettes, le Conseil Municipal, décide de remettre en location le local commercial et les logements pour compenser quelque peu les dépenses.

Les logements sont dans un état convenable et ne nécessitent pas de grands travaux hormis quelques retouches de peinture et quelques modifications sur l'installation électrique des communs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide de louer
 - Le local commercial qui peut servir éventuellement de dépôt pour un artisan ou un commerçant à 300.- € / mois hors charges
 - Le 1^{er} logement au-dessus du commerce avec un garage à 500.- € / hors charges
 - Le logement sous les combles avec un garage à 400.- € hors charges.
- Décide de demander un dépôt de garantie égal à un mois de loyer,
- Décide de réviser automatiquement le loyer chaque année, en fonction de l'indice de référence des loyers. L'indice de base pris en compte sera le dernier connu à la date de la signature du contrat de location,
- Autorise Monsieur le Maire à établir un état des lieux,
- Demande aux locataires de souscrire une assurance pour ce logement,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs aux locations.

DEL 2017-10-05/005. MISE A JOUR DES COMMISSIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Conseil Municipal décide de procéder aux modifications suivantes concernant les différentes commissions de la Communauté de Communes, soit :

- **Commission Paysage, Aménagement du territoire et Forêt** : Monsieur Stéphane KUNTZ et Monsieur Bernard FUCHS
- **Commission Tourisme** : Monsieur Bernard FUCHS, Monsieur Stéphane KUNTZ et Madame Marie NUSSBAUM
- **Commission Eau et Assainissement** : Monsieur Bernard FUCHS, Monsieur Thierry HAMICH et Monsieur Stéphane KUNTZ
- **Commission Service à la Population** : Madame Huguette DEGERT, Madame Sylvie MUNSCH et Madame Marie NUSSBAUM
- **Commission Economie** : Madame Huguette DEGERT et Madame Marie NUSSBAUM
- **Commission Equipements de Sport et de Loisirs** : Monsieur Jean-Jacques WEBER et Monsieur Stéphane KUNTZ
- **Commission Gestion des déchets et Eco-citoyenneté** : Monsieur Thierry HAMICH et Monsieur Philippe MUNSCH
- **Comme membre du comité de pilotage du périscolaire** : Monsieur Claude Ehlinger Maire et Madame Marie NUSSBAUM Présidente du Syndicat Intercommunal Scolaire .

DEL 2017-10-05/006 ADHESION DE LA VILLE DE HESINGUE AU SYNDICAT D'ÉLECTRICITE ET DE GAZ DU HAUT-RHIN

- Vu** les articles L. 5211-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Électricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;
- Vu** la délibération du Conseil municipal de Hésingue du 29 mai 2017 demandant l'adhésion au Syndicat pour le secteur de l'emprise aéroportuaire d'une surface de 10,5 hectares provenant d'un échange de terrain avec la Ville de Saint-Louis ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 26 juin 2017 ;

Considérant qu'il est de l'intérêt des deux parties que la Ville de Héisingue adhère au Syndicat afin de lui transférer sa compétence d'autorité concédante en matière de distribution publique d'électricité sur le territoire cité ;

Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 26 juin 2017, l'extension du périmètre du Syndicat à la Ville de Héisingue pour le territoire cité (sous réserve de l'aboutissement de la procédure de modification des limites territoriales entre les Villes de Saint-Louis et de Héisingue) à une date d'effet identique à celle où sera prononcée cette modification territoriale ;

Le Maire propose au Conseil municipal d'**approuver** l'adhésion au Syndicat de la Ville de Héisingue.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Émet un avis **favorable** à l'adhésion de la Ville de Héisingue pour le secteur de l'emprise aéroportuaire d'une surface de 10,5 hectares provenant d'un échange de terrain avec la Ville de Saint-Louis, à l'unanimité ;
- Demande à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant la composition et le périmètre du Syndicat.

DEL 2017-10-05/007. TARIF « ELECTRICITE » LOCATION SALLE DES FETES

Monsieur le Maire fait part aux Conseillers qu'il conviendrait de faire quelques modifications quant aux modalités de location de la Salle des Fêtes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide de fixer à 0,15 euros le tarif du KWH d'électricité selon relevé de compteur,
- Demande que les locations s'effectuent à compter du vendredi jusqu'au dimanche, toute journée supplémentaire sera facturée 50.- €/jour.
- N'accepte plus de camion frigo qui fonctionne au-delà de 1h du matin pour pallier les nuisances sonores générées par le véhicule.

Le contrat de location de la Salle des Fêtes sera modifié en conséquence.

DEL 2017-10-05/008. INAUGURATION SALLE « FRANÇOIS KRAFT »

La salle de l'ancien local des sapeurs-pompiers sera inaugurée le 11 novembre prochain lors de la cérémonie de commémoration.

Cette salle portera la dénomination de « Salle François KRAFT » en mémoire de l'ancien Chef de Corps François KRAFT, Lieutenant honoraire des sapeurs-pompiers décédé en janvier 2009.

DEL 2017-10-05/009. SUBVENTION MATERIEL LOCAL POMPIERS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1000.- € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Urbès pour le mobilier de l'ancienne salle de la caserne d'Urbès, soit :

- 8 tables + 64 chaises
- 2 tables inox
- 1 hotte

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité, donne un avis favorable à cette proposition.

DEL 2017-10-05/010. REPAS DE NOËL 2017 DES SENIORS

Le repas de Noël 2017 des personnes âgées aura lieu le 16 décembre 2017 dans les mêmes conditions que l'an passé.

DEL 2017-10-05/011. RAPPORTS ANNUELS 2016 EAU POTABLE ET SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR PRISE DE CONNAISSANCE

Conformément à l'article 40 de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale et l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté des Communes transmet le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement, le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable tels qu'ils ont été validés par le Conseil de Communauté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, les rapports ci-dessus pour l'exercice 2016, les documents étant à la disposition des Conseillers Municipaux en Mairie pour une plus ample consultation.

DEL 2017-10-05/012. GERPLAN

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie 2014-2019, la Communauté de Communes a contractualisé avec le Conseil Départemental du Haut-Rhin la mise en œuvre du GERPLAN. Ce contrat qui prévoit la validation de programmes d'actions annuels est arrêté comme suit :

- La proposition de programme d'actions prévisionnel pour l'année 2017 pour Urbès est de réhabiliter le micro-paysage d'intérêt, soit restauration de murets et terrasses.

L'association Patrimoine et Emploi a fait une estimation du coût des travaux pour la rénovation d'un mur en pierres sèches et nettoyage de la continuité du mur pris par la végétation sur une partie du chemin du « BRUNKOPF » : soit 6 224.- €

Après avoir entendu les explications et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Décide :

- D'approuver les travaux pour la somme de 6.224.- €
- Autorise M. le Maire à signer les actes y afférent et à solliciter ses partenaires financiers dans le cadre du GERPLAN (*)
- D'inscrire le montant au budget 2017

* (CD68 et Communauté de Communes)

DEL 2017-10-05/013. RAPPORT D'ACTIVITE 2016 DU SYNDICAT D'ÉLECTRICITE ET DE GAZ DU HT-RHIN

Arrivée de Madame Sylvie WEBER, conseillère Municipale.

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le rapport d'activité 2016 du Syndicat d'Électricité et de Gaz du Rhin accompagné du compte administratif.

Le rapport ainsi que le compte administratif 2016 sont disponibles sur le site internet : www.sde68.fr

DEL 2017-10-05/014 FIXATION BAREME MEDAILLE COMMUNALE.

Monsieur le Maire rappelle que la médaille d'honneur communale comporte 3 échelons accordés en fonction de la durée des services accomplis, soit :

- 20 ans : médaille d'Argent
- 30 ans : médaille de Vermeil
- 35 ans : médaille d'or

Il pourrait être envisagé d'instaurer une gratification versée aux bénéficiaires de la médaille communale selon les critères suivants :

- 15.- € par année de service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le principe de l'instauration d'une gratification de 15.-€ par année de service lors de l'obtention par un agent de la médaille d'honneur communale.

DIVERS ET INFORMATIONS

- À compter de cette année, la Commune ne distribuera plus de sapin « Épicéa » gratuitement aux habitants pour Noël. Ils auront la possibilité d'acheter des sapins « Nordmann » soit à la Commune ou ailleurs.
- La Direction Générale des Finances Publiques informe Monsieur le Maire qu'à compter du 1^{er} janvier 2018, la mission de recouvrement de l'impôt des particuliers actuellement assurée par la trésorerie de Saint-Amarin sera transférée vers le service des impôts des particuliers (SIP) de Thann.
- Adeline GAUTHIER responsable du service Tourisme à Saint-Amarin, Marie NUSSBAUM et Stéphane KUNTZ, adjoints au Maire, se sont retrouvés sur place pour étudier quelques modifications au sentier du Tunnel d'Urbès, notamment pour la réimplantation des panneaux thématique et la modification de la trajectoire du sentier.
- Une cérémonie exceptionnelle qui marque le centenaire de la fin de la grande guerre aura lieu le 11 novembre 2018 à la Nécropole du Cimetière Militaire de Moosch.
Un comité de pilotage est en train de se mettre en place pour l'organisation de cette cérémonie.
- Stéphane KUNTZ adjoint au Maire fait le point sur
 - L'avancement du chantier « éclairage public »
 - Expose les principales actions à mettre en œuvre dans le cadre de MAEC sur 2016/2019 sur les îlots classés en landes sur la chaume du Gustiberg
 - Donne des explications sur les avantages et les inconvénients du projet d'installation par EDF des compteurs LINKY chez les particuliers en particulier sur l'efficacité des compteurs et leur intrusion dans la vie privée.

La séance est levée à 23h15.